



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2020/10

Concerne : Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et claires, réfection conduites eau potable et chaussées du secteur englobant la rue des Fleurettes, le chemin de la Passerelle, le chemin de la Plage et très partiellement l'avenue des Pins

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

La municipalité a mandaté le bureau RLJ Ingénieurs Conseils SA pour effectuer une étude d'avant-projet concernant les infrastructures de la zone citée en titre.

Ce projet s'inscrit dans la planification de la mise en séparatif progressive du réseau de collecteurs de la commune visant à terme à éliminer complètement l'apport d'eaux claires à la STEP. De plus, le réseau des conduites d'eau potable doit également être renforcé afin d'atteindre les objectifs fixés par l'ECA concernant la défense incendie.

Etant donné que l'ensemble des conduites souterraines et des services est concerné, un projet complet de réfection des chaussées a été élaboré.

Les éléments principaux suivants sont traités dans ce projet :

- Evacuation des eaux de surface.
- Mise en séparatif des bâtiments en système unitaire.
- Remplacement des canalisations défectueuses, réfection du réseau d'eau potable et pose de services techniques.
- Réfection des chaussées.
- Amélioration et mise à niveau de l'éclairage public.

Base de l'étude

Cette étude est basée sur les plans directeurs de notre commune, à savoir :

- PGEE Plan Général d'Evacuation des Eaux.
- Plan Directeur Communal.
- PDDE Plan Directeur de la Distribution d'Eaux.

Une campagne de relevés (collecteurs existants, altitudes, etc.) a également été effectuée afin de compléter les informations existantes.

OBJET DU PREAVIS

Réseau d'eau potable

Une conduite en fibrociment 100mm datant probablement des années 70 existe tout le long du chemin de la Passerelle, ainsi que du chemin de la Plage. Selon les données du PDDE (Plan Directeur Des Eaux), cette conduite doit être changée et remplacée par une conduite PE de diamètre 225mm, pour être conforme aux exigences. De plus la conduite fibrociment 100mm alimentant le camping sera également changée par une conduite PE de diamètre 160mm. Les raccordements privés devraient aussi être remis à neuf afin de limiter les pertes dans le réseau. Les bornes hydrantes devront être contrôlées et probablement remplacées.

Les services de l'ECA ainsi que le Laboratoire Cantonal devront être consultés ultérieurement lors de l'établissement du projet définitif.

Canalisations

L'intégralité de cette zone est actuellement équipée d'un réseau de canalisations anciennes en système unitaire, avec des collecteurs communaux situés sur le domaine privé. Les contrôles caméra effectués ont montré certains défauts et en particulier des bassières, dues au tassement des tuyaux ainsi que diverses fissures du collecteur. A noter qu'il existe peu de documents ou plans précis des canalisations privées existantes et des raccordements des bâtiments en bordure du Chemin des Fleurettes. La pose de nouvelles conduites, eaux claires et eaux usées, permettront la mise en séparatif du secteur et l'assainissement des eaux de surfaces ainsi que la maîtrise du tracé des collecteurs sur le domaine public.

De plus, un nouveau déversoir des eaux claires est prévu dans la Menthue en contre-bas de la passerelle existante. Un clapet anti-refoulement sera également mis en place.

SERVICES INDUSTRIELS

Pour les services industriels qui ont été consultés (électricité, téléphone, télé-réseau, gaz), Il n'est pas prévu de travaux particuliers, étant donné que leur réseau est déjà existant sur l'ensemble de ce tronçon. Les services concernés devront toutefois être informés en cas de réalisation de travaux, pour permettre la pose d'éventuelles conduites ou raccordements souterrains de bâtiments.

L'éclairage public sera remis à niveau avec des luminaires LED permettant l'abaissement nocturnes. Dix luminaires seront remplacés et deux nouveaux candélabres avec câblage complet.

TRAVAUX PROJETÉS

Sur la base des considérations énoncées ci-dessus, les travaux suivants ont été inclus dans le devis estimatif.

Chaussées

Au vu de la très faible épaisseur des enrobés ainsi que de la faible, voire absence, de fondation de la chaussée existante, il a été prévu la réfection complète de la chaussée dans les tronçons touchés par les travaux d'infrastructures, comportant : encaissement, enrobé et tapis. La géométrie de la chaussée est conservée sans modifications et sans adjonction de nouveaux trottoirs ou de nouveaux ouvrages destinés à la circulation. La pose de grilles EC permettra l'assainissement des eaux de surface.

Réseau d'eau potable

Remplacement de la conduite en fibrociment de diamètre 100 mm existante par une conduite PE de diamètre 225 mm, conforme aux exigences fixées dans le PDDE et à la législation en vigueur en matière de défense incendie.

Remplacement des bornes-hydrantes défectueuses ou anciennes. Cette nouvelle conduite permettra d'améliorer sensiblement les conditions de débit-pression des bornes hydrantes pour la défense incendie.

PLANNING DES TRAVAUX ET CIRCULATION

Au niveau de la circulation, le chantier sera subdivisé en plusieurs étapes afin de garantir celle-ci. En cas de nécessité, des possibilités de déviation locale du trafic devront être mises en place. La planification des travaux tiendra compte de la période de fermeture du camping de la Menthue.

DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

Les coûts ont été calculés sur la base de prix estimatifs actuellement en vigueur et d'un avant-métré complet des travaux.

A préciser que la commune pourra bénéficier également d'une participation pour ces travaux de la part de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (réseau d'eau potable et défense incendie).

Hormis les travaux sous chaussées, les coûts des raccordements privés des bâtiments (à charge des propriétaires concernés) n'ont pas été pris en compte.

Une synthèse des coûts estimatifs (précision + ou - 15%) est donnée dans les tableaux en annexe.

Aspects financiers

Descriptif		Fleurettes - Passerelle		Chemin de la Plage	
Travaux de génie civil			964'900.00		130'000.00
	Routes, superstructures et infrastructures	406'000.00		105'000.00	
	Réseau d'eau, défense incendie, service Canalisation EC-EU	95'000.00 463'900.00		25'000.00	
Travaux sanitaires	Conduites eau, vannes, BH, subvention ECA non incluses		150'000.00		40'000.00
Eclairage public	Compléter le réseau et changement luminaire LED		21'000.00		3'000.00
Signalisation marquage			5'000.00		3'000.00
Achat de terrain + frais	Néant		0.00		0.00
Honoraires géomètre			10'000.00		
Honoraires ingénieurs			110'790.00		23'500.00
Analyse des matériaux, contrôles			25'000.00		

caméra, frais divers			
Arborisation, plantations		3'000.00	0.00
Total hors taxe		1'289'690.00	199'500.00
Divers et imprévus		128'969.00	19'950.00
TVA 7,7 %		109'236.75	16'897.65
Montant total des travaux TTC		1'527'895.75	236'347.65

En conclusion, la municipalité souhaite que le conseil communal, après avoir entendu les rapports de la commission des finances et de la commission ad-hoc, prenne la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité

Décide

1. D'accepter la mise en séparatif des eaux usées, la réfection des conduites d'eau potable, de l'éclairage public et de la chaussée à la Rue des Fleurettes, Rue de la Passerelle et du Chemin de la Plage pour un montant total de Fr. 1'764'243.40.
2. De financer les travaux par un emprunt de Fr. 1'764'243.40.
3. D'amortir les montants de :
 - a) Fr. 689'980.05 sur 30 ans, compte 9143.14 (routes communales).
 - b) Fr. 616'719.25 sur 30 ans, compte 9141 (réseau d'égouts et épuration).
 - c) Fr. 431'696.10 sur 30 ans, compte 9144 (réseau d'eau potable).
 - d) Fr. 25'848.00 sur 10 ans, compte 9143.04 (éclairage public).
4. D'imputer le compte d'exploitation :
 - a) 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 22'999.35 (montant arrondi) sur 30 ans.
 - b) 460.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 20'557.30 (montant arrondi) sur 30 ans.
 - c) 810.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 14'389.85 (montant arrondi) sur 30 ans.
 - d) 820.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 2'584.80 sur 10 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire




Philippe Moser Viviane Potterat



Municipal-délégué : M. Gabriel David